

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept novembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique en Mairie de Champmotteux sous la présidence de Monsieur DESNOUE Jérôme, Maire.

<u>Présents</u>: M. DESNOUE Jérôme, Maire, Mmes: BOUR Vanessa, HARDY Aude, LEDINSKI Marine, Mrs: DUFOUR Nicolas, MOREAU Michaël, HERBLOT Emmanuel, LENOIR Joseph. Absentes: Mmes PONTET Christelle et Mme MAGUER Cécile.

Nombre de conseillers en exercice: 10

Le Maire ayant ouvert la séance après avoir constaté que le quorum est atteint, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil : Mme BOUR Vanessa est nommée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire informe que les points 7-8-9 & 10 sont ajournés en raison du manque d'information concernant ces dossiers.

Il donne lecture de l'ordre du jour qui est le suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal du 18 octobre 2024,
- 2- Désignation du secrétaire de séance,
- 3- Demande d'aide communautaire pour la matérialisation de places de stationnement auprès de la CAESE,
- 4- Demande d'aide communautaire pour l'acquisition d'un rétroprojecteur auprès de la CAESE.
- 5- Désignation d'un représentant délégué et suppléant au sein du SMOYS,
- 6- Désignation d'un représentant titulaire et suppléant au sein de la Mission Locale Sud Essonne.
- 7- Choix d'un prestataire pour la reprise technique des concessions de cimetière échues.
- 8- Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).
- 9- Approbation de la phase Avant-Projet Définitif (APD) du projet de réhabilitation de l'ancienne mairie,
- 10- Décision modificative du budget communal 2024,
- 11-Questions diverses
- 12-

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 octobre 2024

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

2/ Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BOUR Vanessa est élue secrétaire de séance.

3/ Demande d'aide communautaire pour la matérialisation de places de stationnement auprès de la CAESE – DELIB 031-2024

VU la délibération CA-DEL-2024-008 DE en date du 5 février 2024, le Conseil communautaire de la CAESE a entériné le montant des aides communautaires 2024,

VU que sont éligibles tous les projets présentés par une commune au titre de ses compétences,

Considérant que les dossiers seront soumis, pour approbation, au bureau communautaire,

Monsieur le maire indique que le stationnement non autorisé dans la rue du Couvent pose un problème de circulation notamment aux engins agricoles. Afin de pallier aux difficultés de circulation dans cette rue, il est présenté un plan de 10 places de stationnement matérialisées,

Monsieur le maire énonce que cette opération d'un montant de 980,00 € HT, est susceptible de bénéficier d'une aide communautaire de la CAESE.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Montant de l'opération : $980,00 \in$ Aide CAESE (50%) : $490,00 \in$ Auto-financement $490,00 \in$

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * approuve l'opération de marquage de places de stationnement,
- * décide de solliciter auprès de la CAESE, une aide communautaire à hauteur de 50% du montant HT.
- * autorise Monsieur le maire à signer le contrat avec la CAESE et tous documents s'y rapportant,
- * s'engage à ne pas réaliser l'opération avant l'obtention de l'aide communautaire, et à réaliser celle-ci dans un délai de deux ans selon le règlement des aides communautaires.

4/ Demande d'aide communautaire pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur auprès de la CAESE - DELIB 032-2024

VU la délibération CA-DEL-2024-008 DE en date du 5 février 2024, le Conseil communautaire de la CAESE a entériné le montant des aides communautaires 2024,

VU que sont éligibles tous les projets présentés par une commune au titre de ses compétences,

Considérant que les dossiers seront soumis, pour approbation, au bureau communautaire,

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet d'achat d'un vidéoprojecteur mobile avec support. Cette acquisition d'un montant de 957,64 € HT, est susceptible de bénéficier

6/ Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein des Missions Locales - DELIB 034-2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne (CAESE) a décidé d'adhérer aux missions locales du Sud-Essonne et des 3 Vallées, pour le compte de ses communes membres,

Considérant que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations,

Considérant l'appel à candidatures et le déroulement du scrutin,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- ÉLIRE les délégués suivants au sein de la mission locale Sud Essonne

TITULAIRE : M. DESNOUE Jérôme SUPPLÉANT : Mme LEDINSKI Marine

- DIT que cette délibération sera transmise au Président de la CAESE.

7/ Questions diverses

- Monsieur le Maire informe que 33 enfants ont bénéficié de l'aide scolaire d'un montant de 100 € pour les collégiens et lycéens,
- Monsieur le Maire remercie Emmanuel HERBLOT pour le déneigement des voies communales,
- Marine LEDINSKI, correspondant défense incendie de la commune, propose une formation « aux gestes qui sauvent » d'une durée de 2H à l'ensemble de la population. Un sondage sera effectué dans les prochaines semaines auprès des habitants.
- Monsieur le Maire rappelle les dates du samedi 14 décembre 2024 pour la distribution des colis et le restaurant pour les séniors ainsi que la date du dimanche 15 décembre 2024 pour le spectacle de Noël des enfants,
- La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 10 janvier 2025 à 19h.
- Le prochain conseil municipal est planifié le mercredi 22 janvier 20254

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h.

A Champmotteux, le 2.2. JAN .. 2025 ...

La secrétaire de séance, Mme BOUR Vanessa Le Maire, Jérôme DESNOUE

d'une aide communautaire de la CAESE,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Montant de l'opération : Aide CAESE (50%) :

957,64 € 478,82 €

Auto-financement

478,82 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * approuve l'acquisition d'un vidéoprojecteur mobile avec support.
- * décide de solliciter auprès de la CAESE, une aide communautaire à hauteur de 50% du montant HT,
- * autorise Monsieur le maire à signer le contrat avec la CAESE et tous documents s'y rapportant,
- * s'engage à ne pas réaliser l'opération avant l'obtention de l'aide communautaire, et à réaliser celle-ci dans un délai de deux ans selon le règlement des aides communautaires.

5/ Désignation d'un représentant délégué et représentant suppléant au sein du SMOYS-DELIB 033-2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2024-PREF-DRCL-245 du 25 octobre 2024 portant adhésion de trente-neuf communes et de la communauté du Dourdannais en Hurepoix pour la commune de Dourdan au SMOYS au titre des compétences en matière de distribution de gaz et/ou d'infrastructures de recharges des véhicules électriques (IRVE),

Vu les statuts du SMOYS et notamment le chapitre n°3-article 9-9.1,

Vu la délibération n° 014-2024 du 05 avril 2024 portant adhésion de la commune de Champmotteux au SMOYS au titre de la compétence "Mobilité électrique",

Considérant qu'en qualité d'adhérent, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein du Comité syndical du SMOYS,

Considérant que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations,

Considérant l'appel à candidatures et le déroulement du scrutin,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- ÉLIRE les délégués suivants au sein du SMOYS

TITULAIRE : M. DESNOUE Jérôme SUPPLÉANT : M. MOREAU Mickaël

- DIT que cette délibération sera transmise au Président du SMOYS.